



Madame Zemorda Khelifi, Présidente du CA SDMIS
Madame Françoise Buccio, Préfète du Rhône
Monsieur Antoine Guerin, PDDS
Monsieur Stéphane Gouezec, DDMSIS

À Lyon, le 25 novembre 2025

PRÉAVIS DE GRÈVE DES AGENTS SPP et PATS DU SDMIS

Le 17 novembre 2025 un rassemblement devant la métropole puis devant l'hôtel du département a eu lieu à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales du SDMIS. La mobilisation a démontré encore une fois si c'était nécessaire que la détermination reste intacte.

Les échanges avec les financeurs le 5 novembre 2025, puis le 13 novembre 2025 avec Monsieur le directeur du SDMIS ont malheureusement été infructueuses. 300 euros brut de PICPS soit 240 euros net sont nettement insuffisant au regard des attentes de L'ENSEMBLE des agents du SDMIS.

Nous restons également en attente des réponses de Monsieur le PDDS rencontré le 7 novembre dernier concernant le respect du RO tant en nombre de sapeurs-pompiers qu'en termes de qualifications de ceux-ci.

Rappelons que les préavis de grève initialement déposés en octobre 2024 ont été levés le 21 février 2025 suite à une consultation, afin de permettre l'ouverture de la seconde phase des négociations, conformément à votre demande, dans l'attente du bilan du Beauvau de la Sécurité Civile.

Il ne s'agissait en aucun cas d'une fin du mouvement, mais bien d'une mesure transitoire, témoignant de notre volonté d'un dialogue social constructif.

Or après 9 mois d'attente, rien, absolument rien. Aucune mesure, aucune avancée, aucune mise en œuvre concrète des engagements pris. Pire encore, pour justifier cette inaction, nous découvrons qu'il nous faut maintenant patienter encore en attendant les résultats des prochaines élections municipales de mars 2026.

Les revendications des SPP & PATS du SDMIS demeurent claires, légitimes et constantes. Elles portent en priorité sur :

- Le respect du dialogue social et de la place des partenaires sociaux,
- Le respect des engagements pris lors des précédentes négociations concernant notre triptyque : EFFECTIFS, POUVOIR D'ACHAT et CONDITIONS DE TRAVAIL,
- La prise en compte de l'inflation, du gel du point d'indice et de l'explosion du coup de la protection sociale,
- Le respect strict des POJ (ex-CGO), avec un armement conforme, des personnels qualifiés et un conducteur toutes qualifications pour les CDG,
- Un refus catégorique de toute modification du droit de grève. Nous n'imaginons pas que la seule "réponse" trouvée à la crise sociale consisterait à restreindre encore un peu plus un droit déjà excessivement encadré.

Revendications spécifiques par statut et catégorie

Pour les HDR (Hommes Du Rang)

- Création d'effectifs supplémentaires jusqu'à 1210 HDR avec un échéancier pluriannuel, en cohérence avec les besoins opérationnels réels.
- À fonction égale, c'est le professionnel qui dirige (principe d'équité de commandement).
- Revalorisation de l'IAT à taux 8.
- Attribution et pérennisation de la prime PICPS via la mise en place des nouveaux indicateurs 2025.
- Améliorer les conditions de travail et plus particulièrement faire évoluer le temps de travail (cycle en 12 heures et taux d'équivalence du régime de 24h)
- Reclassement le territoire du SDMIS en zone 1 concernant l'IRL.

Celui qui se bat peut perdre... celui qui ne se bat pas a déjà tout perdu!

- Révision des LDG, comme l'a souligné la MAA de l'IGSC.

Pour les SPPO (Officiers)

- Augmentation des effectifs afin de répondre aux besoins opérationnels réels.
- Affectation de CDG 24h/24 à Lyon-Croix-Rousse, Lyon-Duchère, Lyon-Confluence et Villefranche.
- Priorisation des missions CDG par des officiers SPP sur les secteurs CADIM.
- Revalorisation des IFTS / Mise en œuvre des IHTS.
- Attribution et pérennisation de la prime PICPS via la mise en place des nouveaux indicateurs 2025.
- Reclasser le territoire du SDMIS en zone 1 concernant l'IRL.

Pour les PATS (Personnels Administratifs, Techniques et Spécialisés)

- Revalorisation de l'IFSE et mise en place d'une revalorisation salariale pérenne.
- Établissement de fiches de postes précises, claires et actualisées.
- Augmentation des effectifs PATS pour répondre aux besoins réels des services.
- Mise en œuvre des IHTS pour l'ensemble des personnels concernés.
- Reclasser le territoire du SDMIS en zone 1 concernant l'IRL.

Préavis de grève

Les revendications portent sur les effectifs, les conditions de travail, la reconnaissance des spécificités des métiers et la revalorisation salariale de l'ensemble des personnels du SDMIS.

En conséquence, nous déposons un préavis de grève reconductible tous les jours à compter du 4 décembre 2025 à l'heure de prise de garde 7h ou 8h pour tous les agents SPP et PATS concernés, jusqu'à la fin de garde de 7h00 ou 8h le 9 décembre 2025.

Les véhicules seront marquées afin de porter nos revendications à la connaissance de la population de plus un rassemblement devant l'état-major du SDMIS, puis une manifestation des agents SPP et PATS du SDMIS sera organisé.

Nous appelons dès à présent nos collègues à ne positionner aucune activité accessoire reportable dans le temps pour cette journée-là (IHTS, AR8, gardes SPV...).

Ouverture au dialogue

Conformément aux dispositions des articles L2512-2 et L2512-3 du Code du travail, nous restons disponibles pour engager sans délai des négociations avec les autorités du SDMIS, dans le but de parvenir à une issue favorable et d'éviter la mise en œuvre de ce mouvement de grève, car bien évidemment, nous suspendrons immédiatement les actions et grève si un accord est trouvé.

En outre, l'article L. 221-2 du CGFP, relatif au dialogue social précise que les acteurs habilités à négocier sont les OS et les autorités administratives et territoriales compétentes.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Madame la Préfète, Monsieur le PDDS, Monsieur le Directeur, l'expression de notre détermination et de notre attachement au service public de sécurité civile.

Le délégué départemental



Karim KHAZAZ

Le délégué départemental



Franck CHENAL